

RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement d'exécution (UE) 2018/303 de la Commission du 27 février 2018 concernant la non-approbation de la substance active «*Reynoutria sachalinensis*», conformément au règlement (CE) n° 1107/2009 du Parlement européen et du Conseil concernant la mise sur le marché des produits phytopharmaceutiques

(«Journal officiel de l'Union européenne» L 59 du 1^{er} mars 2018)

La publication du règlement d'exécution (UE) 2018/303 de la Commission est à considérer comme nulle et non avenue.
